

## Communiqué

L'association Asais mène depuis plus de 20 ans, à Bordeaux, une action de prévention, de soutien et d'accompagnement à l'insertion sociale, d'animation culturelle et citoyenne, à destination des personnes en situation de précarité et de souffrance psychique.

Ce projet s'appuie sur la complémentarité des dispositifs existants, des acteurs locaux et sur une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels du champ sanitaire, social et culturel.

L'association Asais gère quatre structures (un bistrot associatif/GEM, une résidence d'hébergement temporaire, une salle de création artistique et un Centre Médico Psychologique intersectoriel) ainsi qu'un réseau de santé pour lesquels elle détient autorisations et conventions :

- décision du CROSS du 7/03/2006 concernant le Centre Médico Psychologique intersectoriel géré par ASAIS ;
- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en date du 31 mars 2007 et réactualisé le 11 mars 2008 ;
- convention FIQCS du 20 janvier 2006 signée avec l'ARH et la CPAM pour le réseau de Santé Icare ;
- convention GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) dans le cadre de la circulaire du 29 août 2005.

**En date du 30 mars 2009, la DDASS de la Gironde, lors du Comité Local de Santé mentale, a annoncé le retrait des moyens hospitaliers mis à disposition d'Asais pour le 13 septembre 2009**, afin de compléter un budget dédié à un projet d'équipe de psychiatrie mobile porté par le Dr Poueyto (Responsable du pôle Bordeaux Santé Mentale, auquel le Centre Médico Psychologique d'Asais est rattaché).

**Le retrait de ces moyens, provoquera à court terme, la mise en liquidation judiciaire de l'association.**

(Le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, par son jugement du 29 mai 2009 a décidé d'une mesure de sauvegarde de justice au bénéfice de l'association).

Cette décision, prise en connaissance de cause (l'audit réalisé en octobre 2008, pour le compte du Conseil Général de la Gironde et du Centre Hospitalier Charles Perrens, stipulait que dès lors, l'association ne pourrait plus mener le projet associatif pour lequel elle est par ailleurs financée) implique :

- **La fermeture d'un centre de consultation** de première ligne, dont les délais de rendez-vous sont inférieurs à 15 jours, recevant une population non captée par les dispositifs traditionnels (70% d'entre eux n'ont jamais consulté en psychiatrie au préalable ou ne souhaitent pas consulter dans des lieux repérés, 236 personnes en 2008)
- **L'arrêt de l'accueil de jour** (Bistrot associatif) favorisant un repérage précoce des manifestations de souffrance psychique et /ou l'observance des traitements et la continuité des soins. (217 personnes en 2008)
- **L'impossibilité de pouvoir continuer à héberger** au sein de notre résidence des personnes bénéficiant d'un accompagnement thérapeutique et socio-thérapeutique permanent et durable (8 appartements/ 17 personnes accueillies en 2008).
- **L'interruption du réseau de Santé – Précarité ICARE**, (78 personnes en 2008, 38 professionnels)

Pour autant, élus, acteurs sociaux, responsables institutionnels et associatifs tout comme les publics en difficulté auxquels ASAIS s'adresse, connaissent et reconnaissent l'efficacité et l'utilité de l'action d'Asais. Ses quatre structures sont devenues dans le temps, des repères stables et constructifs dans l'environnement urbain bordelais, et même au delà, si l'on se réfère à l'écho positif que notre association a reçu à plusieurs reprises, tant des ministères<sup>1</sup> compétents que des institutions européennes ou régionales.

L'audit d'octobre 2008 conclut ainsi au bien fondé et à la bonne gestion du projet associatif actuel:

**« SYNTHÈSE DE NOS CONCLUSIONS<sup>2</sup>**

- L'audit réalisé nous a permis de valider la cohérence du projet associatif dans son ensemble, axé sur une complémentarité entre le soin et l'action sociale.
- En terme d'activité, nous pouvons conclure que l'action d'ASAIS est réelle, conforme pour l'essentiel à la description qui en est faite dans les rapports annuels d'activité.
- D'une façon générale, ASAIS a pris en compte les préconisations formulées à l'issue de notre premier audit portant sur la seule activité du réseau ICARE (meilleure organisation administrative et comptable, en lien avec la direction de la structure, mise en place d'une comptabilité analytique, ...).
- La situation financière d'ASAIS est équilibrée et satisfaisante. »

En date du 13 mai 2009, le Centre Hospitalier Charles Perrens dénonce les baux de location de deux de nos quatre structures, « conformément aux décisions prises et annoncées par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales... ».

En date du 15 juin 2009, la DDASS annonce ne pas être responsable ou décisionnaire de la situation ; faisant ainsi porter la responsabilité sur le seul Centre Hospitalier Charles Perrens.

Le même jour, lors du comité de pilotage des Ateliers Santé Ville (ASV) de Bordeaux Lac et Bordeaux Bastide, le Dr Poueyto, responsable du pôle Bordeaux Santé Mentale du Centre Hospitalier Charles Perrens annonce quant à lui, l'installation de l'équipe de psychiatrie mobile « en lieu et place du CMP Asais »...

Quid des autorisations et conventions pré-citées ?

Aucune décision n'est actée.

Pour autant, tout cela a d'ores et déjà un coût :

- pour les personnes dont nous nous occupons tout d'abord et pour lesquelles nous ne pouvons pas garantir une continuité des soins et d'hébergement au-delà du 13 septembre 2009,
- pour l'ensemble de l'association et de ses partenaires : il nous faut aujourd'hui envisager l'arrêt prochain de nos activités : passages de relais, licenciements, ....etc.
- Pour les fonds publics : la procédure actuelle a déjà coûté 5000€

---

<sup>1</sup> Le projet associatif a reçu en 2005 le soutien de Mme Boutin et de Mr X.Bertrand, alors Ministre de la Santé

<sup>2</sup> CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Audit juridique, comptable, financier et de fonctionnement

de l'association ASAIS. Rapport définitif. KPMG secteur public / 27 octobre 2008

Association Asais

19 rue du chai des farines – 33000 Bordeaux

[www.asais-icare.org](http://www.asais-icare.org)

05.56.52.60.59

**Ni les élus municipaux bordelais, ni même les conseillers généraux girondins n'ont été informés et consultés sur cette décision lourde de conséquences.**

**Une pétition regroupant plus de 1200 usagers et professionnels dénonce cette situation.**

La situation est ubuesque : Asais est gestionnaire d'un CMP dont l'ensemble des moyens va être retiré. Un projet mené depuis plus de 25 ans sur l'agglomération Bordelaise va ainsi être démantelé. Les usagers, suivis dans la durée, vont se retrouver sans possibilité de relais : les dispositifs de droit commun sont surchargés et le projet d'équipe mobile ne répond pas à leurs besoins.

D'autres possibilités sont pourtant envisageables et permettraient tout à la fois la création de l'équipe mobile et le maintien des moyens nécessaires:

- adosser et mutualiser l'équipe de psychiatrie mobile au projet de l'association Asais. Les deux projets sont complémentaires, les locaux existants, le dispositif efficient et le budget suffisant.
- créer un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) regroupant les acteurs associatifs et institutionnels oeuvrant dans le champ de la précarité et de la santé mentale. Ce groupement, avec l'autorisation des tutelles, pourrait devenir le gestionnaire du réseau de santé/précarité et couvrir une partie des activités d'Asais.
- L'Agence Régionale d'Hospitalisation vient par ailleurs d'attribuer un budget de 160 000€ au projet d'équipe mobile de psychiatrie. Ce budget correspond au budget moyens de ces mêmes équipes au niveau national... Pourquoi dès lors ne pas faire cohabiter les deux projets ?

Face à cet imbroglio administratif et ce non-sens en matière de politique de santé publique, nous en appelons aujourd'hui à l'ensemble des décideurs et élus.

Les adhérents et représentants des usagers,  
Les salariés,  
Le Conseil d'Administration d'Asais.